« La Huppe du Paradou »

Mairie BP23

16 rue Georges Clémenceau

44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 13/07/2018

Commune de La BERNERIE en RETZ
ENS du vallon de Versannes
et Plage de Crève Cœur

COMPTE RENDU de la visite du 10 juillet 2018

Participants

Messieurs Denis SALLIOT du Conseil Départemental en charge des ENS
Roger NIVET Directeur des Services Techniques de la commune
Jean-Pierre BARBEDETTE Président de l'Association
Guy DUPIN Administrateur de l'Association

But de la visite

Du fait de la dangerosité ponctuelle des cheminements dans le vallon de Versannes faisant suite aux orages de début juin et de l'état de la plage de Crève Cœur, notre Association a organisé une visite de ces lieux.

Espace Naturel Sensible de VERSANNES

M. SALLIOT nous confirme qu'une réunion s'est tenue avec la municipalité, afin de définir les modalités d'intervention sur le chemin « nord », propriété du Conseil Départemental. M. NIVET précise que les déblais anarchiques situés le long de ce chemin, seront enlevés au plus tard fin novembre 2018.

Nous demandons que ces enlèvements soient effectués manuellement afin de ne pas, de nouveau, massacrer la végétation. D'autre part les exutoires latéraux des eaux pluviales devront être rétablis.

Nous évoquons avec M. SALLIOT l'utilité de faire faucher les abords de l'accès « sud »à l'escalier en bois permettant de rejoindre le chemin du talweg.

Accès à la plage devant les sanitaires de VERSANNES

Depuis les fortes pluies de mi-juin, un profond ravinement de la portion du chemin entre les sanitaires et l'escalier d'accès à la plage, rend particulièrement dangereux le cheminement des piétons.

M. SALLIOT nous a présenté un relevé cadastral qui confirme que cette portion de chemin est privative. La question est posée quant à une éventuelle servitude de passage. M. NIVET se propose de vérifier, très rapidement, ce point. Nous soulignons que le chemin dit des douaniers emprunte une portion de ce tracé.

Si la servitude de passage est confirmée, la municipalité pourrait-elle intervenir compte tenu de la forte dangerosité de ce secteur?

Plage de Crève Cœur

Pour sécuriser une grande partie de cette plage, la commune a fait procéder à des purges des falaises.

Avec de très nombreuses personnes fréquentant cette plage, nous déplorons que les très importants volumes de déblais soient restés sur le site. Ces éléments schisteux, souvent agressifs, seront répartis sur l'estran lors de forts coefficients de marée ; naturellement les blocs rocheux ne posent pas de problèmes.

M. NIVET nous indique que M. MOURGUES (Service gestion de l'espace littoral de la DDTM) aurait demandé que tous ces remblais restent sur la plage pour « protéger le pied de falaises ». D'autre part il nous confirme qu'il ne fera pas enlever ces 8 à 10 m3 de déblais.

Actions suite à la réunion

Nous avons constaté que M. SALLIOT avait, immédiatement, fait défricher l'accès « sud » de l'escalier en bois.

Après cette visite, nous avons conversé avec M. HILLAIRE de la DDTM au sujet des déblais impactant la plage. Il nous a précisé qu'en dehors des blocs rocheux, tous les autres déblais doivent être enlevés, dispositions toujours respectées lors des purges effectuées sur les plages du littoral.

Pour le Conseil d'Administration
Jean-Pierre Barbedette, président

diffusion :

- *Conseil Départemental du 44 (Messieurs GAUDICHON et SALLIOT)*
- *M. le Maire de la Bernerie en Retz*
- *M. NIVET*
- *DDTM Service gestion de l'espace littoral (Messieurs HILLAIRE et BOISSON)*